

DELIBERATION : 2021-04-23

OBJET : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 MARANGES Philippe
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BONNETY Danielle

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

AbAbsents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir M. MARANGES Philippe ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donnée pouvoir M. VINCENT Jean-Marc ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donnée pouvoir M. BARBAROUX Christophe ; M. DELSAUX Alain suppléé par Mme BONNETTY Danielle ; M. DROGOUL Claude ayant donné pourvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : M. IACOBBI Christophe ; M. MANGIPIA Ludovic ; Mme CASPARI Hélène ; M. COTTON Daniel ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

30 JUN 2021

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Exposé

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, dans la continuité des Contrats de Ruralité, le Gouvernement met en place un nouveau type de contrat avec les collectivités territoriales : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique - CRTE.

Signé pour six ans, ce contrat intègre tous les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, y compris les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

La transition écologique et la cohésion territoriale étant la colonne vertébrale de ce contrat, celui-ci doit mettre en évidence :

- Les actions concourant à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.
- Une attention particulière sur la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des nouvelles pratiques agricoles, les circuits courts et à l'économie circulaire doit être portée, mais également prendre en compte les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables.

Ce contrat pluriannuel, dont la signature doit intervenir d'ici le 30 juin 2021, doit nécessairement être contractualisé sur le périmètre des intercommunalités, voire des regroupements à des échelles supérieures en fonction des dynamiques locales. Concernant notre territoire, le périmètre arrêté est celui de l'intercommunalité.

Sa gouvernance sera assurée par un comité de pilotage constitué des services de l'Etat, placés sous l'autorité de la Sous-Préfète d'arrondissement, et de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon représentée par son Président et la Vice-Présidente en charge des contrats partenariaux. Ce comité se réunira à minima une fois par an pour faire le point sur la réalisation des actions inscrites, sur la mise à jour des dispositifs de financements mobilisables, ainsi que sur l'inscription par avenant de nouvelles opérations. Le comité de pilotage se réunira autant de fois que nécessaire et au minimum 1 fois par an, au titre de la clause de revoyure. Il sera précédé par des réunions du comité technique rassemblant l'ensemble des parties prenantes du contrat.

A l'issue des travaux de diagnostics, d'analyse des enjeux et de définition de la stratégie menés dans un délai très contraints entre les services de l'Etat et de la Communauté de Communes, 6 axes stratégiques se sont dégagés et structurent l'inscription des différentes opérations recensées tant par la Communauté de Communes que par les Communes sollicitées à cet effet.

Les 6 axes stratégiques retenus sont les suivants :

Axe stratégique n°1 : Renforcer l'attractivité du territoire notamment sur les questions d'accessibilité, d'emploi, de service et de cadre de vie

- Créer, améliorer, densifier et mailler le territoire d'équipements et services culturels, sociaux et sportifs ;
- Contribuer, par tous les moyens à disposition, à consolider et développer une offre de soins et de santé de proximité pour tous les habitants ;
- Faciliter et mettre en œuvre une offre de formations, locales, décentralisée, numérique, à distance, répondant aux enjeux et besoins économiques locaux présents et futurs ;
- Garantir une couverture téléphonique et un déploiement de la fibre optique à même de raccorder tous les usagers et de garantir l'implantation facilitée de nouvelles activités ;
- Défendre et soutenir une offre de service public de qualité, répondant aux enjeux de proximité avec chaque usager, et garantissant un maillage en présentiel sur l'ensemble de l'intercommunalité ;
- Contribuer à l'amélioration des mobilités sous toutes leurs formes pour faciliter les déplacements des habitants, tant endogènes qu'exogènes ;
- Aménager les espaces publics dans des réflexions d'ensemble pour gagner en fonctionnalité, accessibilité et attractivité.

Axe stratégique n°2 : Améliorer l'offre et la qualité du parc de logements, tant public que privé, sur les aspects tant fonctionnels, qu'énergétiques et patrimoniaux

- Contribuer à la diversité de la typologie de logements notamment pour l'accueil de familles et de travailleurs saisonniers ;
- Accompagner et soutenir la rénovation énergétique des logements pour améliorer la qualité de l'habitat ;
- Combattre l'habitat indigne par le portage d'opérations publiques et le soutien aux propriétaires privés ;
- Développer, rénover et monter en gamme, l'offre de logements pour accueillir la population saisonnière et touristique, y compris les résidences de tourisme et centres d'accueils de groupes ;
- Diversifier et renforcer l'offre de logement social et la capacité d'hébergement des seniors notamment sur des projets de résidence ;
- Inscrire ces dynamiques en synergie avec les programmes en cours (Petites Villes de Demain, OPAH, Opération façades et Toitures ...) pour combiner l'embellissement du patrimoine à la réussite de cet axe stratégique.

Axe stratégique n°3 : Conforter les équilibres au sein des bassins de vie pour que chaque commune ait une place et un rôle

- Développer les services et équipements de proximité au sein des petites communes ;
- Soutenir et accompagner le maintien d'une offre commerciale et de service innovante et expérimentale ;

Axe stratégique n°4 : Renforcer la dynamique économique du territoire dans sa diversité et sa complémentarité

- Accompagner, soutenir, voire initier des investissements ayant vocation au développement de l'activité et des filières agricoles et forestières, à la transformation, valorisation et au développement des circuits courts de commercialisation ou d'exploitation ;
- Porter et accompagner toutes les initiatives concourant à l'amélioration et à la diversification de l'offre et de l'appareil touristique dans une approche « 4 saisons » visant à mieux contrôler les flux et les étaler sur les ailes de saison
- Poursuivre l'amélioration, la création et le développement de zones d'activités, d'ateliers relais, de tiers lieux économiques ou de pépinières d'entreprises pour favoriser localement l'implantation et la création
- Encourager et soutenir les dynamiques collectives, les innovations et expérimentations industrielles, touristiques, agricoles et commerciales ;
- Œuvrer pour faciliter la transmission d'entreprises dans tous les secteurs d'activités.

Axe stratégique n°5 : Œuvrer pour la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour renforcer, densifier et développer les équipements, offres et services culturels et artistiques en proximité des habitants ;
- Soutenir chaque commune pour qu'elle contribue à mettre en valeur son patrimoine par la rénovation de ce dernier, comme par sa mise en scène.
- Favoriser la connaissance et l'appropriation par tous les habitants de leurs patrimoines, de leurs cultures et de leurs traditions ;
- Contribuer à une meilleure mise en scène des équipements culturels et du patrimoine, y compris naturel, par des approches modernes, numériques et innovantes.

30 JUN 2021

Axe stratégique n°6 : Développer la résilience et l'exemplarité environnementale dans un territoire rural et de montagne exposé aux risques naturels majeurs

- Sécuriser, renforcer, aménager les ouvrages de protections contre les risques naturels majeurs, y compris les digues ;
- Contribuer à garantir la continuité écologique ;
- Mettre en œuvre et investir dans des équipements et outils d'alerte et de protection des populations ;
- Sensibiliser les populations et acteurs du territoire aux enjeux de la prise en compte des risques dans leurs activités et projets ;
- Mettre en œuvre les systèmes nécessaires à la gestion de l'eau et des assainissements, y compris dans des approches expérimentales et dérogatoires adaptées à la typologie des communes ;
- Mettre en œuvre des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Améliorer l'éclairage public dans des logiques d'optimisation mais aussi de diminution des pollutions lumineuses ;
- Améliorer la gestion, la collecte, le traitement et la réduction des déchets, favoriser la collecte et la qualité du tri-sélectif et l'exploitation des déchets fermentescibles ;
- Assurer une collecte dissociée des déchets d'activités économiques de ceux des particuliers ;
- Accompagner ou porter des opérations pour le développement des énergies renouvelables, pour la protection de la biodiversité.

L'ensemble des opérations remontées par les communes ont été inscrites dans le tableau de recensement joint en annexe de la présente délibération, et soumis à l'approbation du conseil communautaire. Seules les opérations manifestement non structurantes ou ne relevant pas des compétences du bloc communal, ont été élaguées à la demande de la Sous-Préfecture. La clause de revoyure annuelle permettra d'ajuster ce tableau des opérations et d'y intégrer éventuellement des opérations supplémentaires dans le respect des axes et objectifs arrêtés.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique à conclure avec l'Etat et ses partenaires, autour des axes stratégiques et de la gouvernance définis dans la présente délibération,
- **DE VALIDER** le recensement des opérations inscrites en annexe de la présente délibération pour inscription au CRTE
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 29 juin 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Maître d'ouvrage	Intitulé des opérations	Date prévisionnelle - début des travaux	Montant subvention État	Coût d'opération HT
Communes et Interco	Programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux et intercommunaux (Allos, Beauvezer, CCAPV ...)			
Allos	Remise aux normes de la base de loisirs			
Allos	Construction d'un Bike Park			262 500,00 €
Allos	Aménagement 4 saisons de la base des Chauvets à La Foux			44 616,00 €
Allos	Remise aux normes et en performance de l'éclairage public			470 757,00 €
Allos	PICO CENTRALE : Aménagement d'une centrale hydroélectrique			250 000,00 €
Allos	Centre équestre			877 753,00 €
Allos	Rénovation et réhabilitation d'un bâtiment désaffecté en Maison intergénérationnelle			
Allos	Projet de production électrique photovoltaïque participative			
Allos	Projets Vtt/piétons			
Allos	Poursuivre l'aménagement et la protection des piétons sur la FOUX (Pont de LABRAU/Centre station.- Montée de l'AIGUILLE - Quartier des ETOILES/zone des PUNCHUS			

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_23-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_23-DE

Allos	Balisage Chemins petite et moyenne randonnée, hors PDIPR, en ruine sur la FOUX.				
Allos	Construction d'un nouveau SDIS				
Angles	Réhabilitation de l'ancienne école en salle polyvalente et logement communal locatif				350 000,00 €
Annot	Réfection des rues du centre ancien		180 240,00 €		
Annot	Réhabilitation de la piscine d'Annot en complexe aqu ludique	Une AMO a été mise en place le recrutement d'une équipe de Moe est prévu pour la fin de l'été. La procédure de marché sera lancée à l'automne pour un début des travaux en mars 2022. La livraison définitive doit avoir lieu en mars 2023 en vue d'une ouverture au public en mai 2023. Ce calendrier prévoit une poursuite de l'exploitation à l'été 2022 dans une configuration mixte (nouveau bassin/ancien bâtiment) qui permet une cohérence avec l'agenda financier de l'état basé sur 2 tranches fonctionnelles.			1 797 800,00 €
Braux	Création, Amélioration et mise aux normes des pistes forestière communales	Début des travaux 2024 fin 2026			800 000,00 €
Braux	Construction d'un hangar de stockage du matériel pour les différentes associations présentes sur la commune	Le plus rapidement possible l'étude est déjà en cours auprès du SDE04 debut des travaux 2022 si possible pour le hangar et fin 2023 pour le photovoltaïque et raccordement			300 000,00 €
Braux	Réfection des pistes communales en terre avec une structure béton ou enrobé afin de faciliter l'accès aux différentes maisons et gîtes	Debut des travaux 2023 fin 2026 repartir par zones			120 000,00 €
Castellane	Réhabilitation de l'ancienne sous préfecture à castellane dans le cadre de l'AMI centre bourg		291 890,00 €		
Castellane	Réhabilitation de l'immeuble du Teilon	Recrutement Moe : potentiellement en 2021 Démarrage des travaux : potentiellement en 2022 Livraison du chantier potentiellement 2023	150 000,00 €		1 108 415,00 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_23-DE

Castellane	Réaménagement des espaces de stationnement	1) En attente de décision des élus pour la ré-impulsion de ce projet d'aménagement qualitatif = recherches de subventionnement pour la réalisation des travaux et le financement de l'étude de Moe phase Pro + tranche conditionnelle 2) signature de l'OS phase PRO → finalisation de la phase Pro montage DCE → consultation des entreprises → contractualisation des marchés de travaux 3) démarrage des travaux (2023) ?	715 000,00 €
Castellane	Agrandissement de la maison médicale	Septembre – Décembre 2021 : étude de faisabilité et de programmation Janvier - Juin 2022 : recrutement AMO, phasage des travaux, Janvier 2023 : début des travaux	1 500 000,00 €
Castellane	Réhabilitation de la piscine municipale	Juin, juillet, août 2021 : étude de faisabilité et de programmation Septembre, octobre, novembre 2021 : recrutement AMO, phasage des travaux, Janvier 2022 : première phase	1 500 000,00 €
Castellane	La maison nature et patrimoine	2021 : définition du portage, demande de subventions, travail sur le déplacement du bureau de la poste avec La Poste Immo 2022 : Recrutement de la maîtrise d'œuvre et suivi du dossier avec La Poste Immo 2023 : validation du projet et déplacement de la Poste 2024 : travaux 2025 : ouverture du nouvel établissement mutualisant le BIT de Castellane et la MNP	1 519 769,00 €
Castellet-lès-Sausses	Construction d'une Salle Multiactivités	Début des travaux 01/09/2021, la durée est estimée à minimum 1 an	343 803,40 €
CCAPV	Réhabilitation du centre d'hébergement touristique de Rochecligne		694 400,00 €
CCAPV	Construction de la Zone d'Activité Économique de Villars-Colmars : 2e tranche		485 534,00 €
CCAPV	Travaux isolation antenne de Beauvezer		
CCAPV	Déploiement de la gestion de proximité des biodéchets		220 717,36 €
		49 858,68€ (ADEME)	

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_23-DE

CCAPV	Mettre en place et étendre la gestion séparée des biodéchets : phase 1 : expérimentation sur 7 communes ; - phase 2 : expérimentation sur de nouvelles communes ; - phase 3 : extension progressive à tout le territoire ; - animateur bio-déchets	phase 1 : (=) demande de financement AAP 2021) - phase 2 : 2022 - phase 3 : jusqu'au 1er janvier 2023		
CCAPV	Tri et valorisation des biodéchets ; valorisation agricole des déchets verts - études (analyses, etc.), animation - engin (tractopelle)			
CCAPV	Mise en place progressive de la redevance spéciale : - Mise en place progressive du contrôle d'accès dans les déchetteries (50% ou 300 000 euros)	2022		
CCAPV	Dispositifs de collecte : Acquisition d'équipements de collecte	2022		100 000,00 €
CCAPV	Soutien aux équipements et filières de valorisation - Création et exploitation d'une ISD ; - Acquisition engin	2022		
CCAPV	Communication et élaboration d'un PLPDMA (50% ou 150 000 euros) - animateur PLPDMA - Soutien à la mise en œuvre	2022/2023		
CCAPV	Création d'un espace de réemploi - étude (cahier des charges type de l'ADEME)	2024		
CCAPV	Construction d'une salle multi-activités à Barrême	2021	195 250,00 €	
CCAPV	Gymnase Annot ;	2025		3 500 000,00 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_23-DE

CCAPV	Minoterie Tranche 3 ;	2024		
CCAPV	Création d'ateliers relais pour favoriser l'implantation de nouvelles activités	2022/2023		
CCAPV	Requalification, des ZAE et travaux d'aménagement	2023-2024-2025		
CCAPV	Création ou réhabilitation de locaux à vocation de tiers lieux économiques (fab lab, coworkings, formation...)	2023		
CCAPV	Ratéry extension aire activités ludiques	2023		150 000,00 €
CCAPV	Construction siège CCAPV	2022		1 700 000,00 €
CCAPV	Extension des capacités d'accueil des jeunes enfants	2025		
CCAPV	Création développement d'équipements 4 saisons sur l'espace du Val d'Allos	2025		
CCAPV	Plateforme bois énergie	2025		
CCAPV	Création d'outils numériques à vocation touristique	2023		
CCAPV	Rénovation/ extension de l'ALSH Winnie l'ourson	2023		
CCAPV	Acquisition et installation de système d'alerte sur les risques naturels majeurs	2022		
CCAPV	Aménagement, consolidation d'ouvrage à vocation de protection des inondations	2022 à 2026		10 000 000,00 €
Colmars	Réfection de la toiture centre de secours incendie		141 119,00 €	
Colmars	Projet de Valorisation du Fort par les arts numériques	2022		98 943,00 €
Colmars	Travaux de Restauration des décors du Chœur de l'Eglise Saint Martin : Conservation des décors en place et réfection totale pour les décors dégradés.	2022-2023		113 344,66 €
Entrevaux	Rénovation des rues		184 380,00 €	
La Garde	Espace de loisirs			

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 004-200068625-20210629-2021_04_23-DE

La Garde	Travaux accessibilité salle des élections (garage à aménager PC non déposé) et mairie				
La Rochette	STEP Communale				
La-Mure-Argens	Rénovation du bâtiment le Pied Tanqué	Études préalable : 2021 Acquisition : 2022 Démarrage travaux : été 2022 Achèvement des travaux : 2023			452 000,00 €
La-Palud-sur-Verdon	Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement social communal	2022-2023			
La-Palud-sur-Verdon	Aménagement des jardins du château : Réhabilitation de l'ancien four de potier et création d'un jardin de simples	Étude en cours, réalisation en 2022			
La-Palud-sur-Verdon	Réhabilitation de l'ancienne église paroissiale Notre Dame de Vauvert (2e tranche)	2023-2025			
Lambruisse	Travaux de restauration de l'Eglise de Lambruisse –Tranche 2	2022 à 2026			412 952,63 €
Méailles	restauration et valorisation de 3 chapelles et 6 oratoires et création d'un sentier découverte	2022 et 2023			63 325,00 €
Peyroules	Sécurisation de la traversée du hameau et de mise en valeur de l'entrée du hameau de Peyroules.	2022			70 000,00 €
Peyroules	Acquisition terrain pour création de nouveaux gîtes communaux	Acquisition : 2021 Etudes : 2022 / 2023 Réalisation : 2024 / 2025			60 000,00 €
Peyroules	Sécurisation et de mise en valeur de l'entrée du hameau de la Foux et de l'arrêt de bus du village	Etudes : 2021 Réalisation : 2022 / 2023			90 000,00 €
Rougon	Sécurisation et insertion paysagère du camping municipal de Rougon	Début travaux octobre 2023			300 300,00 €
Saint-André-les-Alpes	Construction d'un réseau de chaleur		188 033€ (ADEME)		752 135,00 €
Saint-Benoît	Réhabilitation d'un appartement	Achèvement début 2022			88 000,00 €

Saint-Benoît	Réhabilitation d'un espace intergénérationnel	Achèvement début 2022	119 000,00 €
Sausses	Rénovation énergétique de notre bâtiment communal La Guérite	Planning prévisionnel du projet Demande et obtention de subventions Juin 2021 Appel d'offres Septembre 2021 Réalisation des travaux Octobre 2021	
Senez	Création d'un site pour maintenir les échanges artisanaux sur le secteur de Senez	Phase 1 : 2022 Phase 2 : 2023/2024	415 920,00 €
Senez	Création d'un parking à proximité de la cathédrale de Senez		
Senez	Acquisition de parcelles ayant vocation à faciliter le développement touristique et le maintien du milieu naturel	Acquisition possible dès obtention de financements. La communes est déjà attributaire par la SAFER.	74 500,00 €

* Sont éligibles et pourront intégrer ce contrat, les opérations de rénovation/ réhabilitation de centres de secours, dès lors que ces derniers font partie du Plan Départemental des Centres de Secours.

**N'ont pu être retenues au CRTE, les opérations considérées comme non structurantes et/ou se trouvant hors champs de compétences du maître d'ouvrage.

***Des financements peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les projets qui incluent la désimperméabilisation du sol et favorise l'infiltration des eaux de pluie